

# COMMUNE DE BETCAVE-AGUIN (32)

## Plan Local d'Urbanisme

*Octobre 2011*



## **ANNEXES**

*Mandataire groupement : Bureau d'études TADD  
Contact : 06 73 36 25 73 / amandine.cortes@tadd.fr*

Enquête Publique  
Du 05/07/2011  
Au 09/08/2011

P.L.U. arrêté en  
Conseil Municipal le  
21/12/2011

P.L.U. approuvé en  
Conseil Municipal le  
25/10/2011



# 1 LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES

## Servitudes :

- PM1 – Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles  
PPR Retrait et Gonflement des Argiles du Gers Sud-Est  
Art. L562-1 à 562-9 du Code de l'Environnement  
Décret 95-1089 du 5 octobre 1995  
Arrêté Préfectoral du 13/06/2007  
*« Réglementation ou interdiction de tout type d'occupation ou d'utilisation des sols selon l'arrêté d'instauration de la servitude. »*
  
- T7 : Relations aériennes zones hors dégagement installations particulières (Code de l'aviation Civile) - Article R 425-9 du Code de l'Urbanisme  
Arrêté du 25/07/1990  
*« Cette servitude concerne tout le territoire communal à l'exception des zones de dégagement des aérodromes. Sont soumises à autorisation du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre chargé des armées toutes installations de plus de 50 mètres de hauteur hors agglomération et de plus de 100 mètres en agglomération ».*

## Contraintes :

- Risques Naturels « Inondation » : l'Arrats et la Lauze

- Zones NATURA 2000 de protection des habitats naturels.

Le classement entraîne la rédaction d'un document d'objectifs qui prescrit les moyens adaptés à la gestion patrimoniale du site : il doit permettre la mise en cohérence de toutes les actions qui ont des conséquences sur les habitats naturels et les espèces présentes et sert de référence pour l'établissement de contrats individuels de gestion avec les propriétaires.

*Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site. Pour ceux de ces programmes (notamment PLU et SCOT) qui sont prévus par des dispositions législatives et réglementaires et qui ne sont pas soumis à étude d'impact, l'évaluation est conduite selon la procédure prévue aux articles L122-4 et suivants du présent code.*

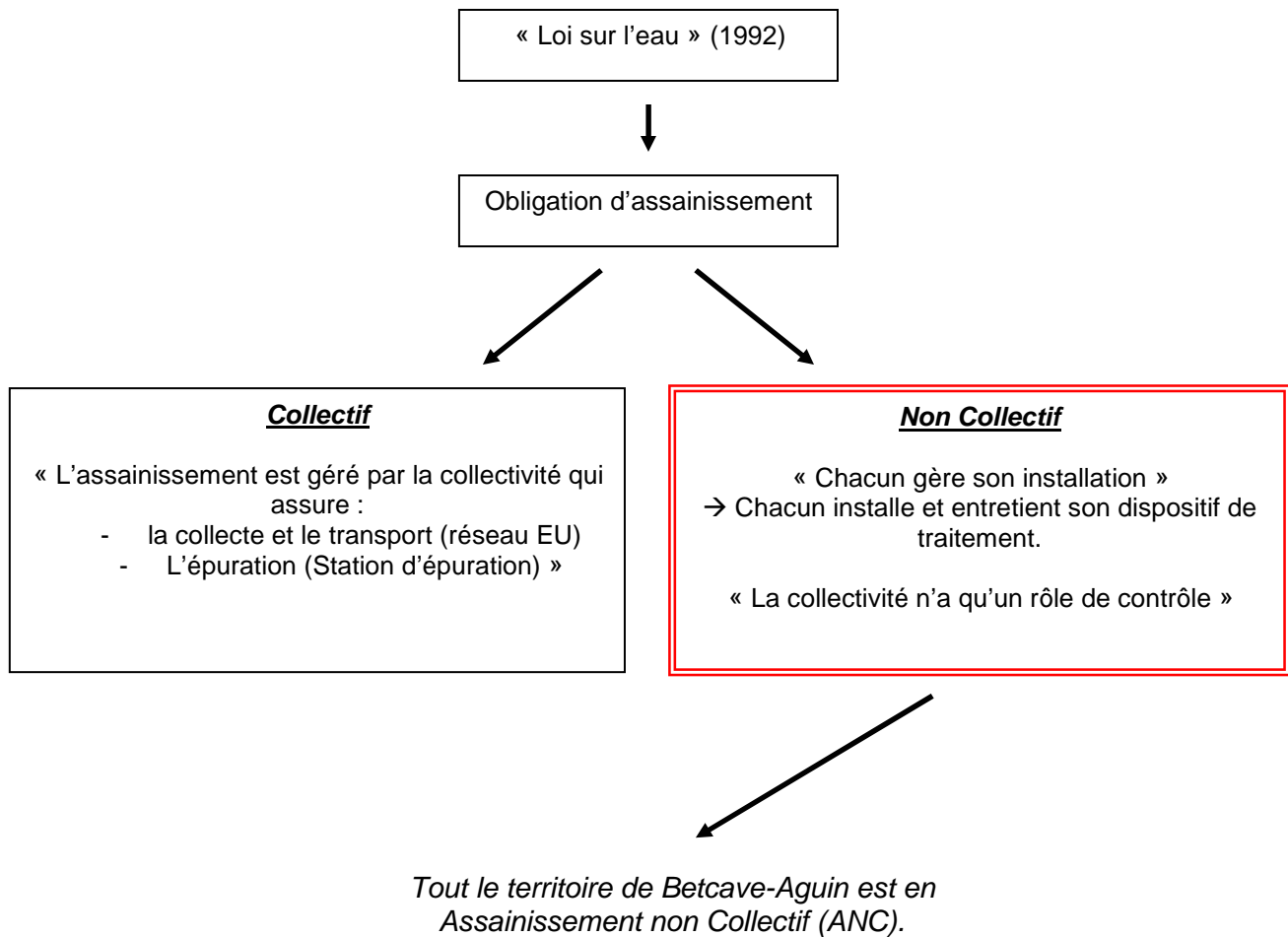
→ « Vallée et Coteaux de la Lauze ».

## CF PLAN CI JOINT

## 2 ANNEXES SANITAIRES

### 2.1 Assainissement

#### Contexte réglementaire :



### **Compétences :**

L'assainissement non collectif est de la compétence du Syndicat Barousse-Comminges-Save.

Le Syndicat réalise les zonages d'assainissement des eaux usées et contrôle (obligatoire depuis 1996) les systèmes d'assainissement non collectif.

### **Principes de l'assainissement non collectif (ANC) :**

- Toutes les habitations existantes doivent disposer d'un assainissement autonome conforme (depuis l'arrêté du 06/05/1996),
- Toute construction nouvelle doit mettre en place un assainissement autonome respectant les nouvelles normes.

Dernièrement, le rejet systématique des eaux usées épurées vers le milieu hydraulique superficiel (fossé, ruisseau, cours d'eau,...) a été extrêmement limité par l'arrêté du 7/09/2009. Selon ce texte, les eaux usées traitées sont évacuées, selon les règles de l'art, par le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement, si sa perméabilité est comprise entre 10 et 500 mm/h. Si la perméabilité du sol en place sous-jacent est inférieure à 10 mm/h, les eaux usées traitées sont :

- soit réutilisées pour l'irrigation souterraine des végétaux, dans la parcelle, à l'exception de végétaux utilisés pour la consommation humaine et sous réserve d'absence de stagnation ou de ruissellement des eaux usées traitées,
- soit drainées et rejetées vers le milieu hydraulique superficiel après autorisation du propriétaire (servitude, acte notarié) ou du gestionnaire du milieu récepteur (autorisation de voirie), s'il est démontré, par une étude particulière à la charge du pétitionnaire, qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable.

Les réseaux d'irrigation ou d'infiltration des eaux sont très consommateurs d'espace. Les parcelles devront présenter des surfaces supérieures à 800 m<sup>2</sup>.

- Toute extension d'une habitation existante implique la mise aux normes de son dispositif d'assainissement non collectif,
- Il existe une Carte d'aptitude des sols permettant de connaître les possibilités d'infiltration.

### **Incidences sur l'urbanisation :**

La poursuite de l'urbanisation est conditionnée par les possibilités d'assainissement non collectif.

## **2.2 Eau potable**

### **Compétences :**

Le syndicat « Barousse-Comminges-Save » a la compétence de l'alimentation en eau potable de la commune de Betcave-Aguin.

Ce syndicat s'étend sur trois départements (les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne et le Gers) de la vallée de la Barousse jusqu'au canton de Cologne. Le siège est situé à Saint-Gaudens (31) et une antenne a été créée à Lombez (32).

L'exploitation des 163 communes situées dans les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne est assurée par la SEM Pyrénées Service Publics dont le syndicat est majoritaire.

Les 78 communes Gersoises sont gérées en régie directe par les services du syndicat des Eaux Barousse Comminges Save, antenne de Lombez.

### **Réglementation en vigueur :**

Décret du 20/12/2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine (à l'exception des eaux minérales). Ce texte fixe les limites et références de qualité pour les eaux de consommation et les eaux brutes destinées à la production d'eau, à partir de paramètres biologiques et chimiques. (Ce texte reprend pour l'essentiel les dispositions de la directive européenne 98/83/CE).

### **Production :**

L'eau potable nécessaire à l'alimentation de toutes les communes du syndicat est fournie par les sources de Saint-Nérée, Troubat et les puits de Ponlat, Villeneuve de rivière et Clarac. L'eau d'altitude et de source représente 70 % de la production totale, l'eau des puits 30 %. L'eau brute est filtrée et stérilisée au chlore dans les stations de traitement de Saint-Nérée et Troubat. La production annuelle est de 9 700 000 m<sup>3</sup>.

### **Distribution :**

180 châteaux d'eau sont répartis sur l'ensemble du territoire du Syndicat et sont alimentés gravitairement. Le réservoir de Cuing, d'une capacité de 2500 m<sup>3</sup> est le réservoir principal.

En 2000, une canalisation de 500 mm de diamètre a été posée depuis ce château d'eau pour alimenter les communes Gersoises, du canton de Lombez au canton de Cologne.

Une nouvelle stérilisation au bioxyde de chlore est effectuée à la station de chloration située « aux obits » à Lombez.

Le système de contrôle centralisé, la pose de compteurs généraux sur les antennes principales et au départ des réservoirs permettent d'optimiser le rendement du réseau.

### **Consommation :**

En 2009, le syndicat compte environ 44 360 abonnés et près de 5 900 000 m<sup>3</sup> d'eau ont été facturés.

## **CF PLAN DES RESEAUX**

## **2.3 Sécurité incendie**

### **Cadre réglementaire :**

La prévention et la lutte contre l'incendie relèvent, au terme du Code Général des Collectivités Territoriales, de la compétence exclusive du Maire (compétence ne pouvant être déléguée).

Les services incendie doivent pouvoir disposer, dans les secteurs urbanisés, sur place et en tout temps, de 120 m<sup>3</sup>. Ces besoins en eau pour la lutte contre l'incendie peuvent être satisfaits indifféremment à partir du réseau de distribution ou par des points d'eau naturels ou artificiels.

L'utilisation du réseau d'eau potable par l'intermédiaire de prises d'incendie (poteaux) doit satisfaire aux conditions suivantes :

- réserve d'eau disponible : 120 m<sup>3</sup>,
- débit disponible : 60 m<sup>3</sup>/h (17 L/s) pendant 12 heures, sous une pression de 1 Bar.

### **Diagnostic local :**

Plusieurs poteaux incendies sont présents sur la commune. La défense incendie est globalement satisfaisante et devra se mettre à jour au fur et à mesure du développement de l'urbanisation.

## **2.4 Collecte des déchets**

La collecte des déchets est réalisée par le SICTOM (Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des Ordures Ménagères) de Simorre. Le traitement des déchets est réalisé par la société TRIGONE à Auch.

Il n'existe pas de collecte aux portes à portes. Les habitants déposent leurs déchets au point de collecte; l'aménagement et l'entretien de ces points de collecte sont à la charge de la commune.

Le ramassage s'effectue une fois par semaine par containers. Ce point de collecte propose deux type de bacs : un pour les ordures ménagères et un pour le tri sélectif. Un conteneur à verre est également à disposition des habitants.

Sur le département du Gers, il existe un Plan Départemental d'élimination des Déchets ménagers et assimilés.

### 3 RESULTATS DES INVENTAIRES FLORISTIQUES CONDUITS SUR LES COMMUNES DE BETCAVE-AGUIN ET MONCORNEIL-GRAZAN

INVENTAIRE FLORISTIQUE, INVENTAIRE des HABITATS, ANALYSE DES BOIS DE  
GUILLEUBES et D' AGUIN

(Botaniste : Jean-Sébastien GION)

Dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d' Urbanisme, les communes de Moncorneil-Grazan et de Betcave-Aguin ont pour projet un classement de leurs bois, ceux de Guilleubes et d'Aguin, en "Espace Boisé Classé".

Les inventaires botaniques et les inventaires des milieux que j'ai pu effectuer sur le terrain au cours des journées des 09 Mai et 03 Juillet 2009 ainsi que leur analyse montrent que ces deux espaces boisés présentent plusieurs intérêts majeurs

Par leur superficie, 180 ha environ à eux deux: 120 ha pour le bois d' Aguin, 60 ha pour celui de Guilleubes (les deux séparés d'à peine 400 mètres) ce qui en fait le dernier plus important massif boisé en se dirigeant vers le Nord.

Par leur situation géographique: situés entre l'Arrats à l'Ouest et la Lauze à l'Est, ils occupent les coteaux en axe perpendiculaire à ces deux cours d'eau et représentent une véritable charnière entre les coteaux boisés pré-pyrénéens au Sud et les coteaux à agriculture intensive au Nord.

Enfin et surtout par la diversité et la richesse des milieux que ces deux bois abritent sur des sols variés (calcaires, décalcifiés, siliceux, hydromorphes...) avec des pentes et des expositions très contrastées.

J'ai pu relever (Cf. tableaux 1 et 2):

Huit milieux différents référencés sur le document "CORINE BIOTOPE" (1991)

Quatre d'entre eux sont concernés par la Directive "Habitats" de l' Union Européenne (04/10/1999, version EUR 15) dont un est mentionné prioritaire ("site d'orchidées remarquables")

Un habitat est classé "déterminant" par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Midi-Pyrénées (du 20/05/03) pour les inventaires ZNIEFF (Zone Naturelle d' Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

Quatre espèces végétales et une, animale (papillon "Grande Coronide") sont déterminantes pour les inventaires ZNIEFF.

\* La Directive "Habitats" de l' U.E. concernent donc 4 milieux répartis sur 12 stations différentes (sur les 16 explorées): 8 stations pour AGUIN (dont 2 prioritaires) et 4 pour Guilleubes (dont 1 prioritaire).



\* L'habitat déterminant ZNIEFF est présent sur 5 stations: 4 sur AGUIN, 1 sur GUILLEUBES.

\* 5 taxons déterminants ZNIEFF occupent 11 stations: 6 sur AGUIN, 5 sur GUILLEUBES

Enfin, autre chose tout à fait remarquable, la très faible distance qui peut séparer deux habitats fondamentalement différents telle qu' une pelouse sub-méditerranéenne avec site à orchidées jouxtant une ambiance forestière avec faciès à Hêtre qu' il n'est pas courant de rencontrer dans cette partie du Gers.

Tous ces éléments me semblent justifier pleinement le souhait d'un classement de ces bois en "Espace Boisé Classé" afin de préserver ces habitats particulièrement originaux qui se sont considérablement raréfiés lors de ces dernières décennies.

Sources:

- La grande flore illustrée des Pyrénées (Marcel Saule)
- Flore "Gaston Bonnier"
- Flore des arbres, arbustes et arbrisseaux (R.Rol)
- Les formations végétales et paysages ruraux (Georges Plaisance)
- Liste inventaire ZNIEFF- Mai 2004
- CORINE BIOTOPES (ENGREF)- 1991
- Manuel d' interprétation des habitats de l' union européenne (Commission européenne, DG environnement) – 04/10/1999

LISTE des ESPECES VEGETALES RELEVES  
SUR LES BOIS d' AGUIN et de GUILLEUBES

A – LE BOIS d'AGUIN, PARTIE OUEST

STATION A 1 (La BORDURE de PISTE et PROCHE ENVIRONNEMENT):  
"Chênaie blanche occidentale et communautés apparentés" (41.71)

- *Quercus pubescens*, Willdenow (Chêne pubescent)
- *Quercus petraea*, Lieblein (Chêne sessile)
- *Quercus robur*, L. (Chêne pédonculé)
- *Sorbus torminalis*, Crantz (Alisier torminal)
- *Carpinus betulus*, L. (Charme Faux-Bouleau)
- *Acer campestre*, L. (Erable champêtre)
- *Ulmus minor*, Miller (Orme champêtre)
- *Prunus avium*, L. (Merisier)
- *Fraxinus excelsior*, L. (Frêne élevé), un seul spécimen.
  
- *Viburnum lantana*, L. (Viorne Lantane ou Mancienne)
- *Cornus sanguinea*, L. (Cornouiller sanguin)
- *Juniperus communis*, L. (Genévrier commun)
- *Erica vagans*, L. (Bruyère vagabonde)
- *Tamus communis*, L. (Tamier commun)
- *Rubia peregrina*, L. (Garance voyageuse)
  
- *Campanula glomerata*, L. (Campanule agglomérée)
- *Polygala calcarea*, Schultz (Polygala du calcaire)
- *Lotus corniculatus*, L. (Lotier corniculé)
- *Lathyrus sylvestris*, L. (Gesse sylvestre)

Et "fruticées à Prunelliers et troènes" (31.812):

- Prunus spinosa*, L. (Prunellier épineux)
- Ligustrum vulgare*, L. (Troène vulgaire)
- Crataegus monogyna*, Jacquin (Aubépine à un style)
- Rosa canina*, L. (Eglantier)

STATION A 1' (Pelouse xéro-thermique), SUD de MONCASSIN  
"Mesobromion subméditerranéen" (34.326) D.H. / U.E.: 62.10

- *Ophrys insectifera* L. (Ophrys mouche, +++), une orchidée en population très abondante.

\* Lépidoptère: *Satyrus ferula* (Grande Coronide). Déterminant ZNIEFF  
et Ascalaphidées: *Ascalaphus* ssp.

STATION A 2: VERSANT SUD du COTEAU "Bois occidentaux à *Quercus pubescens*" (41.711)

- *Quercus pubescens*, Willdenow (Chêne pubescent)
- *Quercus petraea*, Lieblein (Chêne sessile)
- *Acer campestre*, L. (Erable champêtre)
- *Carpinus betulus*, L. (Charme Faux-Bouleau)
- *Sorbus torminalis*, Crantz (Alisier torminal)
- *Tamus communis*, L. (Tamier commun)

STATIONS A 3 et A 4: LE VERSANT NORD, MILIEU et BAS de PENTE  
"Carpinion midi-pyrénéen, faciès à Hêtres" (41.2b) - D.H. / U.E: 91.60

- *Carpinus betulus*, L. (Charme Faux-Bouleau)
- *Fagus sylvatica*, L. (Hêtre sylvestre) Déterminant ZNIEFF
- *Sorbus torminalis*, Crantz (Alisier torminal)

- Quercus robur, L. (Chêne pédonculé)
- Quercus petraea, Lieblein (Chêne sessile)
- Robinia pseudacacia, L. (Robinier faux-acacia)
- Prunus avium, L. (Merisier)

- Lonicera periclymenum, L. (Chèvrefeuille Périclymène)
- Ruscus aculeatus, L. (Fragon épineux, Petit Houx)
- Hedera helix, L. (Lierre grimpant)

STATION A 5, à l' Est des stations A 3 et A 4, MI-PENTE et REPLAT FRAIS  
"Chênaies-charmaies à Stellaires sub-atlantiques" (41.24) – D.H. / U.E.: 91.60

- Quercus robur, L. (Chêne pédonculé)
- Carpinus betulus, L. (Charme Faux-Bouleau)
- Ulmus minor, Miller. (Orme champêtre)
- Sorbus torminalis, Crantz (Alisier torminal)
- Prunus avium, L. (Merisier)
- Crataegus laevigata, De Candolle. (Aubépine lisse) Déterminante ZNIEFF
- Ruscus aculeatus, L. (Fragon épineux, Petit Houx)
- Lonicera periclymenum, L. (Chèvrefeuille Périclymène)
- Stellaria holostea, L. (Stellaire holostée)
- Pulmonaria officinalis, L. (Pulmonaire officinale)
- Ranunculus nemorosus, De Candolle. (Renoncule des bois)
- Arum italicum, Miller. (Arum d'Italie)
- Ajuga reptans, L. (Bugle rampante)

Et autour d'une mare: - Fourré à Crataegus monogyna, L. (Aubépine à un style)  
- Dipsacus fullonum, L. (Cardère des foulons, Cabaret des oiseaux)  
- Carex pendula, Hudson. (Carex à épis pendants)

STATION A 6: LA PETITE CLAIRIERE (Bord de piste et plateau, sol calcaire)  
"Mesobromion subméditerranéen" (34.326) avec:  
"Site à Orchidées remarquables" (habitat prioritaire). D.H. / U.E.: 62.10

- Bromus erectus, Hudson. (Brome érigé)
- Trinia glauca, Dumortier (Trinia glauque) Déterminante ZNIEFF
- Sanguisorba minor, Scopolii (petite Sanguisorbe, Pimprenelle)

\*\*\* Orchidées:

- Anacamptis pyramidalis, Richard (Orchis pyramidal)
- Orchis purpurea, Hudson, (Orchis pourpre)
- Ophrys scolopax, Cavanilles (Ophrys bécasse)
- Serapias vomeracea, Briquet. (Sérapias à long pétale)
- Serapias lingua, L. (Tire-langue, Helléborine)

ET EN BORDURE de la STATION: "Fruticées à Prunelliers et Troènes" (31.812)

- Prunus spinosa, L. (Prunellier épineux)
  - Ligustrum vulgare, L. (Troène vulgaire)
  - Crataegus monogyna, Jacquin (Aubépine à un style)
  - Juniperus communis, L. (Genévrier commun)
- Avec - Quercus pubescens, Willdenow (Chêne pubescent), jeunes plants en reprise forestière.
- Cornus sanguinea, L. (Cornouiller sanguin)
  - Viburnum lantana, L. (Viorne Lantane ou Mancienne)

\* Lépidoptères (sur A 6 et A 7): "Demi-deuil" (Melanargia galathea) et genre "Argus bleu"

STATION A 7: LA GRANDE CLAIRIERE (bord de piste, plateau et versant Sud, sol calcaire):  
"Mesobromion subméditerranéen" (34.326) avec:  
"Site à Orchidées remarquables" (habitat prioritaire). D.H. / U.E.: 62.10

- Bromus erectus, Hudson. (Brome érigé)
- Gladiolus communis, L. (Glaïeul commun, +++).Déterminant ZNIEFF

- *Trinia glauca*, Dumortier (*Trinia glauque*) Déterminante ZNIEFF
- *Eryngium campestre*, L. (*Panicaut des champs*)
- *Anthyllis vulneraria*, L. (*Anthyllis vulnéraire*)
- *Muscari comosum*, Miller. (*Muscari à toupet*)
- *Helianthemum canum*, Baumgarten (*Hélianthème blanchâtre*)
- *Origanum vulgare* L. (*Origan vulgaire, Marjolaine sauvage*)
- *Centaurea scabiosa*, L. (*Centaurée scabieuse*)
- *Centaureum erythrea*, Rafin. (*Erythrée Petite-Centaurée*)
- *Blackstonia perfoliata*, Hudson. (*Chlora perfoliée, Centaurée jaune*)
- *Gallium verum*, L. (*Gaillet vrai, Caille-lait jaune*).
- *Tragopogon pratensis*, L. (*Salsifis des prés*)
- *Agrimonia eupatoria*, L. (*Aigremoine eupatoire*)
- *Erica vagans*, L. (*Bruyère vagabonde*)

\*\*\* Orchidées:

- *Orchis purpurea*, Hudson, (*Orchis pourpre, +++*)
- *Serapias vomeracea*, Briquet. (*Sérapias à long pétale, ++*)
- *Serapias lingua*, L. (*Tire-langue, Helléborine ++*)
- *Anacamptis pyramidalis*, Richard (*Orchis pyramidale*)
- *Aceras anthropophorum*, W.T. Aiton (*Acéras Homme-pendu*)

ET EN BORDURE: "Fruticées à Prunelliers et Troènes" (31.812) avec *Prunus spinosa* +++

B - LE BOIS D' AGUIN, PARTIE EST

STATION B 1: HAUT de COTEAU et PARTIE HAUTE du VERSANT NORD.

En approche: - *Ulex europaea*, L. (*Ajonc d' Europe*)  
 - *Pteridium aquilina*, L. (*Fougère aigle*)  
 - *Castanea sativa*, L. (*Châtaigner*)  
 (Ces espèces indiquent un sol acide ou, tout du moins, décalcifié).

Et: "Carpinion midi-pyrénéen, faciès à Hêtres" (41.2b) - D.H. / U.E: 91.60

- *Carpinus betulus*, L. (*Charme Faux-Bouleau*)
- *Fagus sylvatica*, L. (*Hêtre sylvestre*) Déterminant ZNIEFF
- *Sorbus torminalis*, Crantz (*Alisier torminal*)
- *Quercus robur*, L. (*Chêne pédonculé*)
- *Prunus avium*, L. (*Merisier*)
- *Acer campestre*, L. (*Erable champêtre*)
- *Castanea sativa* Miller. (*Châtaigner*)
- *Crataegus laevigata*, De Candolle. (*Aubépine lisse*) Déterminante ZNIEFF
- *Ilex aquifolium*, L. (*Houx à feuilles épineuses*)
- *Pteridium aquilina*, L. (*Fougère aigle*)

STATION B 2: BAS de COTEAU du VERSANT NORD (et près du ruisseau):  
 "Hêtraie neutrocline à Mélisque" (41.1312) – D.H. / U.E.: 91.30

- *Fagus sylvatica*, L. (*Hêtre sylvestre*) Déterminant ZNIEFF
- *Quercus robur*, L. (*Chêne pédonculé*)
- *Carpinus betulus*, L. (*Charme Faux-Bouleau*)
- *Sorbus torminalis*, Crantz (*Alisier torminal*)
- *Crataegus monogyna*, Jacquin (*Aubépine à un style*)
- *Crataegus laevigata*, De Candolle. (*Aubépine lisse*) Déterminante ZNIEFF
- *Ligustrum vulgare*, L. (*Troène vulgaire*)
- *Lonicera periclymenum*, L. (*Chèvrefeuille Périclymène*)
- *Hedera helix*, L. (*Lierre grim pant*)
- *Melica uniflora*, Retz (*Mélisque à une fleur*)
- *Galium odoratum*, Scopoli. (*Aspérule odorante*)
- *Anemone nemorosa*, L. (*Anémone des bois, Anémone Sylvie*)
- *Geranium nodosum*, L. (*Géranium noueux*)
- *Helleborus viride*, L. (*Hellébore vert*)

Et sur une partie de sol plus calcaire: - *Ruscus aculeatus*, L. (Fragon épineux, Petit Houx)  
- *Erica vagans*, L. (Bruyère vagabonde)

### STATION B 3: LISIERE ORIENTALE

- *Sorbus torminalis*, Crantz (Alisier torminal)  
- *Carpinus betulus*, L. (Charme Faux-Bouleau)  
- *Prunus avium*, L. (Merisier)  
- *Ligustrum vulgare*, L. (Troène vulgaire, +++) à une quinzaine de mètres de la lisière en sous- bois BOIS de GUILLEUBES.

### STATION G 1: BORD de ROUTE d'ACCES à la DECHETTERIE, (sur calcaire de l' Helvétien):

- *Gladiolus communis*, L. (Glaïeul commun, +++)..Déterminant ZNIEFF  
- *Orchis purpurea*, Hudson, (Orchis pourpre)  
- *Ophrys scolopax*, Cavanilles (Ophrys bécasse)  
- *Centaureum erythrea*, Rafin. Erythrée Petite-Centaurée)  
- *Juniperus communis*, L. (Genévrier commun)

Et lépidoptère: *Papilio Machaon*. (Grand porte-queue)

### STATION G 2: BOIS , PARTIE HAUTE et HAUT de VERSANT NORD, sur sol calcaire. ( le long de la piste qui surplombe l' accès à la déchetterie)

- *Quercus robur*, L. (Chêne pédonculé)  
- *Quercus petraea*, Lieblein (Chêne sessile)  
- *Sorbus torminalis*, Crantz (Alisier torminal)  
  
- *Viburnum lantana*, L. (Viorne Lantane ou Mancienne)  
- *Cornus sanguinea*, L. (Cornouiller sanguin)  
- *Juniperus communis*, L. (Genévrier commun)  
- *Erica vagans*, L. (Bruyère vagabonde)  
- *Crataegus monogyna*, Jacquin (Aubépine à un style)  
- *Crataegus laevigata*, De Candolle. (Aubépine lisse) Déterminante ZNIEFF  
- *Ruscus aculeatus*, L. (Fragon épineux, Petit Houx)  
  
- *Lathyrus sylvestris*, L. (Gesse sylvestre)  
- *Centaureum erythrea*, Rafin. (Erythrée Petite-Centaurée)  
- *Orobancha reticulata*, Wallroth. (Orobanche réticulée)

### STATION G 3: LE BOIS en MILIEU de PENTE NORD. "Carpinion midi-pyrénéen, faciès à Hêtres" (41.2b) - D.H. / U.E: 91.60

- *Carpinus betulus*, L. (Charme Faux-Bouleau)  
- *Quercus robur*, L. (Chêne pédonculé)  
- *Fagus sylvatica*, L. (Hêtre sylvestre) Déterminant ZNIEFF  
- *Sorbus torminalis*, Crantz (Alisier torminal)  
- *Prunus avium*, L. (Merisier)  
  
- *Crataegus laevigata*, De Candolle. (Aubépine lisse) Déterminante ZNIEFF  
- *Ruscus aculeatus*, L. (Fragon épineux, Petit Houx)  
- *Ilex aquifolium*, L. (Houx à feuilles épineuses)  
- *Lonicera periclymenum*, L. (Chèvrefeuille Périclymène)  
- *Hedera helix*, L. (Lierre grimpant)

### STATION G 4: LE BOIS, VERS LE BAS de la PENTE NORD. "Hêtraie neutrocline à Mélisque" (41.1312) – D.H. / U.E.: 91.30

- *Fagus sylvatica*, L. (Hêtre sylvestre) Déterminant ZNIEFF  
- *Carpinus betulus*, L. (Charme Faux-Bouleau)  
- *Sorbus torminalis*, Crantz (Alisier torminal)  
- *Ilex aquifolium*, L. (Houx à feuilles épineuses)

- *Pulmonaria officinalis*, L. (Pulmonaire officinale)
- *Lonicera periclymenum*, L. (Chèvrefeuille Périclymène)

STATION G 5: LA ZONE HUMIDE (clairière) du BAS de VERSANT  
 "Lisière humide à grandes herbes" (37.7) – D.H. / U.E.: 64.30

- *Cirsium palustre*, Scopoli. (Cirse des marais)
- *Cirsium rivulare*, Allioni (Cirse des ruisseaux)
- *Eupatorium cannabinum*, L. (Eupatoire à feuilles de Chanvre)
- *Dipsacus fullonum*, L. (Cardère des foulons, Cabaret des oiseaux)
- *Juncus effusus*, L. (Jonc étalé)
- *Carex pendula*, Hudson. (Carex à épis pendants).

\*: Aeschnidées: présence d' *Anax imperator*, Leach. (Anax empereur), une grande libellule.

STATION G 6: LA CLAIRIERE du VERSANT SUD:  
 "Mesobromion subméditerranéen" (34.326) avec:  
 "Site à Orchidées remarquables" (habitat prioritaire). - D.H. / U.E.: 62.10

- *Bromus erectus*, Hudson. (Brome érigé)
- *Gladiolus communis*, L. (Glaieul commun,).Déterminant ZNIEFF
- *Eryngium campestre*, L. (Panicaud des champs, +++)
- *Anthyllis vulneraria*, L. (Anthyllis vulnéraire)
- *Sanguisorba minor*, Scopoli (petite Sanguisorbe, Pimprenelle)
- *Briza media*, L. (Brize intermédiaire, Amourette, Tremblant)
- *Lathyrus aphaca*, L. (Gesse aphyllé)
- *Verbena officinalis* L. (Verveine officinale)
- *Orobanche alba*, Stephan. (Orobanche du thym, +++)

\*\*\* Orchidées:

- *Anacamptis pyramidalis*, Richard (Orchis pyramidal, +++)
- *Serapias vomeracea*, Briquet. (Sérapias à long pétale, +++)
- *Serapias lingua*, L. (Tire-langue, Helléborine ++ )
- *Orchis purpurea*, Hudson, (Orchis pourpre, +++)

Et Lépidoptères: forte population de *Melanargia galathea*, L. (Papillon "Demi-deuil")